

Les trois familles concernées par le château Laburthe-Brivazac de Pessac

- Les **Brivazac** qui semblent avoir donné son nom à cette terre ont connu une ascension sociale au 17^{ème}/ 18^{ème} . Il s'agissait à l'origine de marchands d'étoffe venus de Tulle. Mais cette famille s'est élevée au droit de Bourgeoisie à Bordeaux, puis a acquis une charge de conseiller au Parlement et enfin a accédé à la Noblesse en bricolant un peu sa généalogie au passage. Elle s'est illustrée pendant la Révolution, avec le Baron de Birac, fameux émigré ayant rejoint l'armée des Princes.
- Les **Marchandon**, originaires de Limoges se sont surtout illustrés comme marchands en gros de tissus à Bordeaux avant d'accéder à la Direction du Commerce de Guyenne, sorte de tribunal de commerce/ chambre de commerce au 18^{ème} siècle.
- Les **La Burthe** étaient traditionnellement avocats au parlement et très liés au milieu des imprimeurs de Bordeaux pour être alliés par les femmes avec les **Albespy** qui furent imprimeurs dans la Sauvetat de Guyenne à Bordeaux, pendant trois générations. Pendant la Révolution, le dernier fils de la lignée fût représentant de la région de Bordeaux au Conseil des Cinq-Cents avant d'en être expulsé par le premier coup d' État de Barras avec les autres "Girondins" qui cultivaient la nostalgie des Lys de France.



Fin du 17^{ème} siècle, Léonard de Brivazac fils de Gabriel Brivazac Bourgeois de Bordeaux en 1634 et marchand d'étoffes, se déclare marchand potier d'étain de Bordeaux lors de son mariage avec Marie d'Eyral en 1663.
Sa fille Catherine de Brivazac épouse Martial Marchandon, Directeur du Commerce de Guyenne. Leur fille Catherine Marchandon épouse Bernard Michel Laburthe (1685 – 1735) avocat au Parlement de Bordeaux.

A la suite du décès de Léonard de Brivazac en 1716, sa petite fille Catherine Marchandon plaidera avec son mari Bernard Michel Laburthe son droit de succession contre la veuve Brivazac, née Marie D'Eyral, dernière femme de Léonard de Brivazac. Le Parlement ⁽¹⁾ dans sa sagesse les a priés d'attendre que celle-ci meure, pour appréhender partie de ses droits d'usufruit dans le patrimoine de son défunt mari.

Le domaine entre ainsi dans la famille Laburthe/Brivazac

Au 18^{ème} siècle, le domaine est exploité par le fils de Bernard Michel et de sa femme Catherine, à savoir Bernard Martial LABURTHER avocat au Parlement de Bordeaux, puis substitut, procureur et enfin syndic de la ville et qui signait alors "Seigneur de Florac".

Il sera ensuite repris par le petit-fils Charles Bernard LABURTHER (1746/1808) qui sera dans l'incapacité de le maintenir dans la famille et pour cause!

En effet, Charles Bernard est poursuivi par la Terreur pour cousinage avec son lointain, lointain cousin par alliance, le nommé Léon de Brivazac Baron de Birac, émigré de France qui a rejoint l'armée des Princes. Dénoncé par un voisin (dont le fils épousera malgré tout plus tard une fille de la descendance!) il est emprisonné au Fort du Hâ à Bordeaux selon la loi des suspects de 1794. ⁽²⁾

Malgré tout libéré, il vend le domaine en 1793 pour 18 000 livres et se réfugie à Pouillon dans les Landes. Il a survécu et a fini sa vie chargé d'un grand nombre d'enfants à Pouillon, donnant également une longue lignée de notaires.

Quelle est son histoire au 19ème siècle ?

Qui a exploité ses terres, avant qu'il ne soit repris par la famille Pommez vers 1966 ?

(1) il semble que ce soit un autre Brivazac conseiller au Parlement de Bordeaux et petit fils du "de cujus", qui rendit cette arrêt en faveur de la dernière femme de son grand père !

(2) A noter que le dernier intendant sous l'ancien régime et jusqu'en 1792 fût son cousin toujours un Brivazac, après la réaction thermidorienne.

Sources : François Laburthe descendant de Charles Bernard Laburthe